

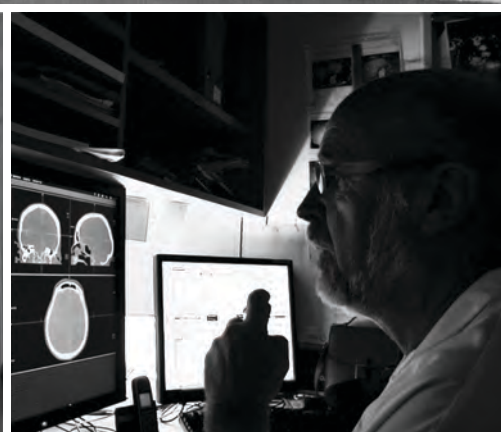
N°12 Mars 2016

# Hospi-Mag

## Jura Sud



Le journal interne de la Communauté Hospitalière de Territoire du Jura Sud



**Dossier : Nos Rencontres** - Page 08

**Zoom Métier :** Gestionnaire du dépôt de sang - Page 03

**Actus CHT :** Un service reprographie pour le CH Jura Sud - Page 04



## Bravo et Merci

Le premier trimestre 2016 s'est déjà écoulé et a connu beaucoup de mouvements : la fusion, le GCS de biologie médicale qui vient de démarrer. Le nouvel établissement Centre Hospitalier JURA SUD existe juridiquement depuis le 01 janvier, au sein de notre CHT. La fusion signe un vrai effort supplémentaire de solidarité de l'hospitalisation publique pour maintenir une offre de soins accessible à la population du territoire. Comme annoncé, le travail qui s'effectue actuellement, concerne la traduction sur le plan juridique des instances du nouvel établissement fusionné, et la mise à niveau de sa structure administrative. Depuis janvier, un seul système d'information, une seule base salariale, une seule base de commande, et un seul budget. Ce dernier va parvenir à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté dans les prochains jours. Les élections du personnel de ce nouvel établissement auront lieu à l'automne et permettront la finalisation du processus.

De petits couacs inévitables sont intervenus ici et là mais s'ajustent. Certains agents ont pu se prendre à regretter leur ancien fonctionnement, leurs outils dans le travail au jour le jour, comme dans tout changement important. Mais beaucoup y voient aussi une belle ouverture pour leur avenir professionnel et pour leur établissement. Je crois, sans angélisme déplacé, pouvoir dire que les personnels administratifs, informatiques, logistiques ont conçu une grande fierté d'avoir réalisé un tel travail en aussi peu de temps. Là aussi, si certains évoquent des modalités de fonctionnement de type « sacrificiel » il me semble que cet investissement, au-delà du quotidien habituel, dans la mesure où il est accompagné, reconnu, veillant à limiter tout risque psycho social, témoigne des grandes capacités des acteurs du secteur public à démontrer leur vitalité, battant en brèche leurs pourfendeurs habituels...

La fusion a également correspondu à l'évolution du service des urgences pour les sites de Champagnole et de Lons le Saunier prévu de longue date mais régulièrement reporté. Là aussi, il y a peaufiné l'organisation définitive pour éviter tout aléa préjudiciable. Je tiens à remercier les médecins et le personnel paramédical pour leur investissement dans les groupes de travail. Mais la question de l'urgence est un grand sujet actuellement auquel le Réseau Régional des Urgences Hospitalières doit prendre toute sa part pour faciliter le maillage du territoire.

Les médecins du nouvel établissement commencent à s'investir dans le projet médical en tenant compte de l'environnement général des autres établissements de la CHT que sont Saint Claude et Morez. Les travaux programmatiques de faisabilité architecturale avancent : le bloc de Lons vient de terminer une phase cruciale de son approche organisationnelle, les études architecturales à Champagnole vont être discutées prochainement et sont le premier maillon des opérations tiroirs du projet territorial.

Mais l'histoire est toujours en mouvement. La dernière loi de santé a arrêté les nouveaux modes de coopérations que sont les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), obligatoires, plus intégratifs et qui remplaceront les CHT. Bien évidemment notre Sud Jura est l'exemple type de la CHT qui va évoluer vers un GHT où seraient intégrés en principe les établissements du Triangle d'Or avec lesquels nous travaillons largement, en particulier avec le nouveau projet d'une filière de Médecine physique de réadaptation. Trois des quatre domaines de mutualisation impératifs sous le pilotage de l'établissement support qui sont la gestion du département d'information médicale et les outils de pilotage, la fonction achats, le système d'informations, ont déjà été travaillés avec la CHT. La biologie médicale devra également être organisée en commun. Le GCS qui vient d'être rendu opérationnel est donc déjà sur les rails et au-delà de l'accréditation COFRAC, était donc précurseur.

La certification est conjointe pour les établissements partis à un même groupement. Donc, là aussi, avec une certification pour la CHT, nous allions dans le sens de l'histoire. D'ores et déjà, dans la mesure où plusieurs de nos équipes médicales sont en difficulté avec des concepts et très mobilisés par leur clinique, nous avons recruté le Dr Terraz pour la CHT. Elle se présente dans ce numéro ainsi que sa mission d'appui des équipes sur le terrain et pour la direction. A juste titre, nous avons été félicités par l'ARS de Bourgogne Franche-Comté pour notre vision prospective.

Nous n'oublions pas que depuis longtemps, nous nous sommes également engagés dans une collaboration constructive avec le secteur libéral. Nous avons le plaisir de voir démarrer le second IRM sur Lons-le-Saunier avec nos collègues radiologues libéraux qui permettra d'assurer une couverture beaucoup plus large. Sur Saint Claude, des projets d'imagerie sont également en cours ainsi qu'un Groupement de Coopération Sanitaire avec un cabinet d'ophtalmologie privé.

A nous maintenant de faire de ce Jura Sud un pôle d'excellence en matière sanitaire, l'excellence et l'éthique comportant également la saine utilisation des deniers publics.

**Annie Crollet**  
Directrice par intérim  
de la Communauté Hospitalière de Territoire du Jura Sud

## Hospi-Mag Jura Sud

Journal interne de la Communauté Hospitalière de Territoire du Jura Sud  
- n°12 mars 2016 - Directeur de la Publication : Annie Crollet - Ont participé à ce numéro : le Comité de rédaction, Sylvie Barthe-Louis, Cécile Briand, Colette Cart-Lamy, Annie Crollet, Jean-François Demarchi, Corinne Fabre, Marie-Laurence Gerdy, Catherine Herbé, Christine Grenier-Bolay, Delphine Ioni, Hélène Jeudy, Nathalie Malesson, Muriel Meunier, Sophie Micheli, Florian Nouvelot, Mélanie Robin, Lionel Salinas, Véronique Soth, Abtissam Teixeira, Anne Terraz - Photos : Service Communication et photothèque CHT  
- Conception-réalisation : Lionel Salinas - Impression : Service Reprographie

Pour la protection de l'environnement, ce journal est imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales.



# Sommaire

- **03 Zoom Métier**
  - • Gestionnaire du dépôt de sang
- **04 Actus CHT**
  - 04 • Un service Reprographie au Centre Hospitalier Jura Sud
  - 04 • Ressources Humaines : Votre espace Information
  - 05 • Le Comité de Jumelage InterHospitalier a 30 ans
- **06 Qualité et Gestion des Risques**
  - 06 • Certification v2014
  - 07 • Déclaration des Événements Indésirables (EI)
- **08 Dossier « Nos rencontres »**
  - 08 **Champagnole**
    - • Les résidents fêtent le nouvel an chinois
  - 09 **Lons-le-Saunier**
    - • Fresque murale en service de MPG
    - • #2 Soirée Chavon : Encore un succès
  - 09 **Morez**
    - • L'intergénérationnel tout au long de l'année
    - • Panne électrique au FPA pour Noël
  - 10 **Arinthod-Orgelet-Saint-Julien**
    - • Un réseau Animateur est en marche
  - 11 **Louis Jaillon - Saint-Claude**
    - • Hommage Hospitalier à M. le Dr Gérard Gilotte
  - 12 **People**
    - • Carnet
    - • Infos CGOS

## le flash du moment



### Un peu de la Percée à l'EHPAD de La Vallière

Grâce à une complicité en interne et à la grande sensibilité de Christophe, l'accordéoniste du groupe Crecendo qui a animé les rues et places lors de la Percée du vin jaune les 6 et 7 février 2016, quelques résidents et soignants de la Vallière ont pu faire ensemble un pas de danse aussi imprévu qu'apprécié.

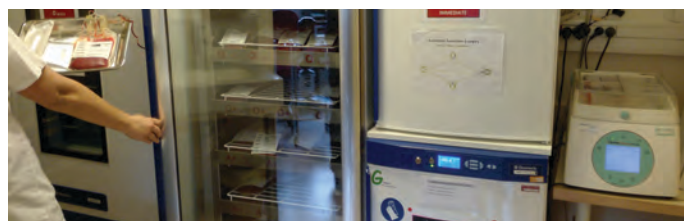
C'est à l'Hutau que l'ambiance a été la plus festive, d'autant que les visites n'auront pas été nombreuses ce week-end-là, sans doute pour des questions de stationnement difficile à proximité de l'hôpital.



Paramédical

# Gestionnaire du Dépôt de Sang

Suite au constat d'une hétérogénéité des pratiques dans les dépôts et la multiplication d'écart de pratiques ayant entraîné des incidents transfusionnels, en 2007, le gouvernement a décidé de mettre en place une réglementation spécifique aux dépôts de sang afin de les encadrer davantage.



Un dépôt de sang est une unité qui conserve et délivre, sous l'autorité d'un médecin ou d'un pharmacien, les Produits Sanguins Labiles (PSL) distribués par l'Etablissement Français du Sang (EFS) et destinés exclusivement à être administrés dans les services de l'Etablissement de Soins (ES).

Le dépôt de sang a les mêmes fonctions que l'Etablissement Français du Sang (EFS), par délégation.

*A partir d'un stock de produits sanguins labiles, défini en fonction de l'activité transfusionnelle de l'ES, le personnel distributeur est habilité à choisir le produit le plus adapté au patient selon sa pathologie, son degré d'urgence et ses antécédents. Pour cela il a effectué une formation spécifique obligatoire de 35h sur la délivrance de produits sanguins. Une formation est nécessaire autant pour le personnel en poste (IDE, technicien de laboratoire)*

Au niveau de l'organisation du dépôt, une continuité du service est exigée 24h/24 et le dépôt devra délivrer au moins 500 PSL/an.

la conservation des différents produits sanguins labiles et un enregistrement continu permet de prouver que la chaîne de conservation du froid est respectée.

Ce matériel a eu une qualification initiale et dispose d'un dossier traçant les relevés de températures, les maintenances, les vérifications et qualifications opérationnelles périodiques ou après réparation. Le dépôt de sang dispose d'un système informatisé afin de sécuriser les délivrances de PSL.

Il permet :

- De faire la confrontation entre les caractéristiques des PSL et les caractéristiques Immuno-Hématologiques du patient à transfuser.
- La gestion des stocks (entrées, sorties, date de péremption), la traçabilité des PSL en lien avec le serveur d'identité de l'établissement de soins du dépôt.

Une procédure d'autorisation est requise pour disposer d'un dépôt de sang au sein de l'ES. L'ES a signé une convention avec l'EFS BFC en 2014, et a adressé ensuite à l'Agence Régionale de Santé (ARS) une demande d'autorisation de renouvellement de dépôt, comprenant un dossier avec :

- Un document justificatif de la demande (géographie, activités ES...),
- Le projet d'établissement (avec mise en œuvre et fonctionnement du dépôt),
- La convention de dépôt de sang signée,
- Un dossier technique précisant les modalités de fonctionnement, de sécurisation, d'approvisionnement du dépôt, les modalités de délivrance et de transfert des PSL dans les unités de soins.

L'ARS se prononce après avis de l'EFS référent et du Coordonnateur Régional d'Hémovigilance (CRH). Elle notifie sa décision au directeur de l'ES dans un délai maximal de quatre mois. L'autorisation est délivrée pour cinq ans.

Tous changements et dysfonctionnements au sein du dépôt de sang (responsable de dépôt, personnel, matériel...) sont soumis à déclaration à l'ARS. •

**Corinne Fabre**  
Gestionnaire du dépôt de sang  
du site de Lons-le-Saunier

## ZOOM SUR ...

### Corinne Fabre, Gestionnaire du Dépôt de Sang

Ayant une formation de technicienne de laboratoire, l'immunohématologie relève de mon domaine de compétences. Je suis par ailleurs spécialisée et particulièrement attirée par l'immunohématologie. Mon intégration au dépôt de sang du Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier m'a ouvert une autre perspective : la transfusion et la responsabilité de son fonctionnement.

La fonction de gestionnaire est essentielle, il faut (faire) appliquer à tous les niveaux, la rigueur exigée autant par l'EFS que l'ARS. Cette exigence doit continuer dans les services, c'est pourquoi je vais au contact du personnel et j'essaie d'être le plus pédagogue possible. Le dialogue est la clef de la réussite de la compréhension de mes messages. Si je n'étais pas intimement convaincue de la pertinence de la réglementation encadrant la transfusion, il serait inconcevable pour moi d'être en charge de son application.

Je suis ravie d'avoir accepté la fonction de gestionnaire depuis 2013 dans un contexte de travail parfois difficile. Elle me correspond, et m'enrichit énormément tant sur le plan intellectuel, en travaillant étroitement avec l'EFS, qu'humain, en côtoyant au quotidien les soignants. Je remercie tous les professionnels, et la direction de m'avoir offert cette opportunité, de me faire confiance. Je vis cette fonction comme une belle expérience.



" Les dépôts sont inspectés par l'ARS au moins une fois pendant la durée de validité de l'autorisation. "



“ L'EFS audite au moins une fois par an le dépôt, afin de s'assurer que les règles garantissant la sécurité transfusionnelle sont bien appliquées dans le dépôt. ”

### Le dépôt de sang est soumis à une réglementation stricte

Les locaux sont réservés à l'activité de distribution et aux personnes habilitées. Lorsque le dépôt est fermé, l'accès à d'autres personnes est interdit.

Ces locaux sont qualifiés et nettoyés afin de préserver l'intégrité des produits sanguins labiles (PSL). Les enceintes thermo statées maintiennent une température adaptée à

Communication

# Un service de reprographie pour le Centre Hospitalier Jura Sud

Un centre hospitalier, c'est une petite ville où se croisent plusieurs centaines de personnes par jour. Après le service des archives dans notre précédent numéro, aujourd'hui, présentation du nouveau service de reprographie du Centre Hospitalier Jura Sud, d'où sortiront à l'avenir 90% des imprimés de l'établissement.



Le Service de Reprographie a pour mission de réaliser l'ensemble des travaux de copies, d'impression, de reliures et de façonnage pour l'ensemble des personnels du Centre Hospitalier Jura Sud. Cartes de visites, notes internes, rapports d'activité, courriers à en-tête, enveloppes, ordonnances... Sous tous les formats : format américain, A3, A4, A5, A6. Avec toutes sortes de papier, du 80 grammes au 300 grammes, papier chimique. Sous toutes les nuances, le papier blanc pour la majeure partie, mais aussi des nuances : du pastel aux tons vifs.

"Une réelle avancée dans la communication visuelle"

« Le service reprographie vient de naître grâce à l'acquisition d'une vraie presse numérique. En effet, de par le nouveau marché sur les systèmes d'impressions de l'établissement, nous avons maintenant une machine capable d'éditer 70 impressions à la minute. » explique Florian Nouvelot, le référent Reprographie.

Logé au Rez-de-Chaussée, entre le bâtiment A et le bâtiment des Urgences du site de Lons-le-Saunier, le service comprend imprimantes numérique noir et blanc et couleurs, foreuse (pour les reliures à spirales), massicot, encolleuse, plastifieuse.

« Ce qui est intéressant dans ce métier, c'est qu'on n'est pas cantonné à une seule tâche. On gère tout de la création à la finition », explique Florian, qui est complètement autodidacte sur le service.

En lien direct avec le service de la Communication pour la création de tous les outils de communication, le service Reprographie va désormais permettre d'offrir aux agents du Centre Hospitalier Jura Sud une communication visuelle, moderne et ancrée dans son temps, tout en réalisant des économies d'impressions externes. ●

Lionel Salinas  
Responsable Communication

DRH

# RH : Votre espace information

## Congé Parental

Le congé parental est un droit individuel accordé à chaque agent qui permet de cesser temporairement son activité professionnelle dans son établissement pour élever un enfant pendant une durée de 3 ans maximum. Durant le congé parental, l'agent ne perçoit plus sa rémunération et n'acquiert pas de droits à la retraite.

Le congé parental permet de s'arrêter de travailler pour élever son enfant jusqu'à l'âge de 3 ans. L'agent peut également demander à travailler à temps partiel. Le congé parental peut être pris par l'un des parents, ou par l'un puis par l'autre ou par les 2 parents simultanément.

### Demande ou Renouvellement

La demande de congé (ou de nouveau congé en cas de nouvelle naissance ou adoption durant le congé en cours) doit être présentée au moins 2 mois avant sa date de début. Le renouvellement doit être demandé au moins 2 mois avant l'expiration de la période en cours, sous peine de cessation automatique du congé. Le congé parental est accordé de droit sur demande de l'agent. Pour les contractuels hospitaliers, le congé est renouvelé par tacite reconduction jusqu'au terme des durées maximales autorisées de 10 jours par an.

### Début du congé

Le congé parental est accordé, sur demande écrite, par périodes de 6 mois renouvelables. La dernière période peut être inférieure à 6 mois compté des durées maximales de congé autorisées. Le congé débute après la naissance de l'enfant, ou après un congé de maternité, un congé d'adoption ou un congé de paternité et d'ac-

cueil de l'enfant, ou lors de l'arrivée au foyer d'un enfant âgé de moins de 16 ans adopté ou confié en vue de son adoption.

### Rémunération

Le congé parental n'est pas rémunéré. Cependant, l'agent peut percevoir, en cas de naissance ou d'adoption depuis 2015, la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepree).

### Carrière

Le fonctionnaire conserve ses droits à avancement d'échelon en totalité la 1<sup>ère</sup> année de congé, puis réduits de moitié. Pour un contractuel, la durée est prise en compte pour moitié dans la détermination des avantages liés à l'ancienneté.

### Retraite

Le congé parental est pris en compte pour la constitution des droits à pension selon des conditions variables pour les fonctionnaires et les agents contractuels.

### Contrôle de l'administration

L'administration peut contrôler l'agent pour s'assurer qu'il se consacre réellement à son enfant. Dans le cas contraire, elle peut mettre fin au congé après que l'agent ait présenté ses observations. L'exercice d'une activité professionnelle est interdit pendant le congé. Seule l'activité d'assistante maternelle peut être admise et l'agent doit en informer son administration.

### Fin du congé

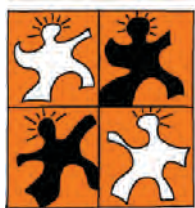
Le fonctionnaire qui veut réintégrer son administration lui envoie un courrier 2 mois à l'avance. Il réintègre son administration d'origine. Il bénéficie d'un entretien au moins 6 semaines avant sa réintégration avec le responsable des ressources humaines afin d'examiner les conditions de sa réintégration.

L'agent peut demander par lettre recommandée 2 mois avant l'expiration de la période de 6 mois en cours, la fin anticipée en cas de motif grave. C'est à l'administration que revient le soin d'interpréter la notion de motif grave. ●



Association

# Le Comité de Jumelage InterHospitalier a 30 ans



Comité  
de Jumelage  
Inter-hospitalier

Créé en 1986 au sein du Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier, le Comité de Jumelage Interhospitalier œuvre pour des missions de solidarité internationale, et a notamment pour objectif de favoriser la coopération dans le domaine médical, paramédical et culturel, à destination des pays en voie de développement. Différentes actions ont déjà été menées au Maroc, Nicaragua et au Niger.

## Quelques nouvelles...

### Actions :

**1. Du 30 juin au 17 juillet 2015**  
Mission d'évaluation sanitaire à Madagascar aux environs de Tananarive.

**2. Du 7 au 21 novembre 2015**  
Réalisation de la mission "Solaire et Santé au Niger 2" : électrification solaire d'un dispensaire, d'un centre de sensibilisation à la santé et à l'éducation/salubrité du village et sensibilisation à l'hygiène corporelle de base en collaboration avec les habitants et soignants du village.

**3. Projets 2016**  
Sur Madagascar en cours d'élaboration.

### Manifestations :

**1. 18 et 19 avril 2015**  
Exposition des artistes hospitaliers et ateliers d'initiation à différentes pratiques artistiques.

**2. 28 avril 2016**  
Compte rendu public de la mission "Solaire et Santé au Niger 2" lors de l'assemblée générale du 28 avril 2016, dans le hall du CMLS du site de Lons-le-Saunier à partir de 18h.



Installation de panneaux solaires sur la case de santé de Doga (Niger)



Organisation de la Pharmacie de la case de santé de Bossia (Niger)



Education à la santé relative à la diversification alimentaire à Bossia (Niger)

## FOCUS SUR ...

### L'Assemblée Générale le 28 Avril 2016 à 18h dans le Hall du CMLS du Site de Lons

avec rétrospective des actions menées depuis 30 ans et présentation des projets à venir, suivies d'un apéro dinatoire en musique.

#### VENEZ NOMBREUX !

Le CJI peut offrir un soutien technique, financier et logistique à tout porteur de projet de Solidarité Internationale dans le domaine de la Santé. N'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Vous souhaitez soutenir nos actions ou/et proposer des projets de Solidarité Internationale ?

Pour adhérer à l'association ou pour nous joindre et adresser vos dons (66% déductibles des impôts) :

Daniel Michelin (Trésorier du CJI) - 535 Chemin Montamoiselle - 39210 Montain

Contact sur l'hôpital : 03 84 35 60 00 (Poste 49 00 : Mélanie Robin) - Mail : cji.jura@gmail.com - Facebook : Comité de Jumelage Interhospitalier



Certification

# Certification v2014

## Axe et Méthodologie pour 2017

La certification des établissements de santé est une obligation légale depuis 1996. Elle est pilotée par la HAS ; elle évalue la qualité et la sécurité des soins délivrée par les établissements de santé. Elle s'appuie sur la réalisation par les professionnels de l'établissement du compte qualité : nouvel outil de valorisation et de suivi du dispositif de gestion des risques. Le compte qualité repose sur un état des lieux des forces et des faiblesses réalisés sur les différentes thématiques déterminées par la HAS et présente les actions prioritaires en matière d'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

**P**ionniers en la matière, les établissements de la CHT ont choisi d'avoir une procédure de certification unique sur l'ensemble des sites.

Aussi, dans chaque thématique, 3 ou 4 principaux risques doivent être retenus et suivis pour constituer notre propre compte qualité CHT qui sera adressé à la HAS en septembre 2016 pour une visite de la HAS programmée en mars 2017.

Il ne s'agit pas de produire une cartographie exhaustive des risques mais au contraire de démontrer notre capacité à exploiter des données pertinentes, à identifier nos principaux risques et hiérarchiser nos actions.

La réalisation des cartographies de risques a donné lieu à la constitution de 20 groupes de travail intercommunautaires depuis octobre 2015 affiliés à un processus de la thématique, sous la houlette d'un pilote (médecin) et un co-pilote (soignant) accompagné par une des membres de la cellule qualité.

Ce travail de recensement, d'analyse s'appuie sur une méthodologie éprouvée. Il permet également d'échanger sur les pratiques et les difficultés rencontrées entre les services des établissements de la CHT. En cela, il préfigure l'harmonisation des procédures...

Tous les groupes ont démarré à ce jour. Certains sont déjà dans l'élaboration du plan d'action, d'autres travaillent encore sur l'outil de cartographie le plus adapté au contexte.

Une dynamique est véritablement en marche pour partager la connaissance des pratiques, des risques critiques et pour élaborer des plans d'amélioration adéquats.

### Les étapes de la démarche

1. Définition du champ d'intervention
2. Définition des étapes du processus
3. Repérage des défaillances pour chacune des étapes
4. Cotation des risques
5. Identification des 3 risques majeurs
6. Définition du plan d'action qui en découle.

A l'issue du travail des différents groupes, le compte qualité se constitue un tableau de bord des plans d'actions prioritaires communiqué auprès des instances et de la direction. Dans cette démarche, les pilotes et co-pilotes, de chaque groupe de travail, vont être les « ambassadeurs » de l'établissement auprès des experts visiteurs. Ils devront rendre compte de la maturité de l'organisation sur la thématique, en présentant :

- La Politique de celle-ci (objectifs, organisation mise en œuvre)
- Les résultats de l'évaluation des risques selon une méthodologie éprouvée et harmonisée
- Les plans d'action
- La mise en œuvre effective de cette prévention des risques sur le terrain

Le compte qualité est la porte d'entrée de la certification. Il se substitue à l'autoévaluation. Il promeut une approche par risque de différents processus hospitaliers majeurs. Ce travail de fond permet aux équipes de s'impliquer dans un cadre plus large que celui de la certification, dans la gouvernance de l'établissement en définissant les actions prioritaires à mener. •

**Sylvie Barthe-Louis**  
Coordonnateur de la Gestion des Risques  
**Dr Anne Terraz**  
Gestionnaire des risques associés aux soins

## Calendrier Certification CHT

Inscription et remplissage de la VIPES* dès réception du courrier HAS	
Envoi de la fiche interface ES-HAS	Mars 2016
Envoi du compte qualité	Septembre 2016
Visite de Certification	Mars 2017

### Début de la démarche :

Courrier adressé à l'établissement par la HAS précisant le numéro de la démarche correspondant à l'inscription à SARA - la date de transmission du doc interface.

\*Volet d'identification et de Présentation de l'Établissement de Santé

### Visite ciblée v2010

sur la prescription médicamenteuse chez le patient et le sujet âgé

Marie-Paule Rousselot-Pailley



Les 25 et 26 janvier 2016 une visite ciblée de la dernière certification V2010 sur le site de Champagnole concernant le circuit du médicament a eu lieu. Cette visite ciblée devait permettre de lever les réserves sur le critère 20a bis « prescription médicamenteuse du patient » et le critère 20b « prescription médicamenteuse chez le sujet âgé ».

Pour le critère 20a bis, malgré les modifications apportées à notre support de prescription médicamenteuse du dossier papier et les médicaments à risques bien identifiés dans les armoires à pharmacie, les attentes de la HAS (Haute Autorité de Santé) n'étaient pas au rendez vous, alors nous attendons la décision. Logiquement cette réserve devrait rester car le circuit du médicament n'est pas informatisé et cette problématique, si elle n'évolue pas, sera pénalisante pour la prochaine certification V2014 pour tous les établissements de la CHT. Un seul établissement non informatisé sur le circuit du médicament et/ou le dossier patient entrainera une non certification globale.

Pour le critère 20b, durant l'année 2015, une EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles) sur la prise en charge médicamenteuse chez le sujet âgé a été menée ainsi que des formations sur la sécurisation de la prise en charge médicamenteuse du sujet âgé ce qui nous permettra de lever la réserve. •

## Dr Anne Terraz

Médecin de santé publique, avec une formation initiale durant son internat en hygiène hospitalière, elle élargit tout au long de sa carrière ses champs de compétences pour appréhender au mieux les différents domaines devant être investis : économie médicale, systèmes d'information en santé, évaluation et audit. Elle est, de plus, Ambassadeur ANAP pour Hôpital Numérique et expert ATIH sur les nomenclatures.

### Formation

DES de Santé Publique  
Maîtrise Sciences Biologiques et Médicales  
Statistiques et Épidémiologie  
Master Environnement et Santé Publique  
Master Économie de la santé  
Master Expertise et ingénierie des Systèmes d'information en santé  
DU Hygiène hospitalière  
En cours  
Doctorat Informatique Médicale

### Compétences

Santé publique  
Epidémiologie et Statistiques  
Modélisation et analyse des process  
Audit  
Évaluation  
Médico-économique  
Hygiène hospitalière  
Médecine des voyages  
Information Médicale  
Systèmes d'Informations Hospitaliers





Risques

# Déclaration des événements indésirables

## Partie 1

De la culture de la faute à l'apprentissage par l'erreur



La sécurité de nos activités doit être la préoccupation première et permanente d'un établissement de santé. Le développement d'un établissement sûr, inspirant confiance à ses patients, se fonde sur l'expérience tirée, jour après jour, intervention après intervention, des événements pouvant affecter la sécurité des soins, des personnes et des biens.

Notre objectif est d'améliorer la visibilité des risques afin d'entretenir la conscience de ceux liés à l'ensemble de nos activités et d'apporter les mesures correctives lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

Dans ce cadre, il est de la responsabilité de chaque agent de communiquer spontanément et sans délai, toute information sur les événements indésirables.

Pour favoriser la remontée des événements indésirables, il est rappelé les principes de fonctionnement\* sur lesquels elle repose :

**• Objectivité**

Le signalement repose sur des faits. Il ne s'agit pas de mettre en cause des personnes en tant qu'auteurs de faits, ni d'interpréter les faits ou encore de leur donner – s'agissant des soins – une traduction médico-légale en termes de responsabilité

**• Anonymat et confidentialité**

Le traitement des informations recueillies s'effectue dans l'anonymat et la confidentialité. Chaque professionnel s'engage à respecter une obligation de discrétion à l'égard des informations portées à sa connaissance dans le cadre de cette démarche

**• Efficacité**

La démarche de signalement doit s'efforcer d'être aussi exhaustive que possible en permettant l'identification de l'ensemble des risques liés à l'activité hospitalière et en évitant que ces risques se reproduisent

**• Indépendance**

La démarche de signalement doit être gérée par une équipe indépendante, ne pouvant être juge et partie

" Une fiche d'EI permet d'analyser les causes des événements "

Nous rappelons que la finalité de la démarche de signalement des événements indésirables n'a pas pour objet d'établir une faute éventuelle, mais d'analyser les causes des événements et de dégager des recommandations pour éviter la répétition de l'événement.

La commission des risques doit exercer ses missions avec le souci de maintenir la confiance des déclarants dans le dispositif par le respect de règles déontologiques de confidentialité, d'éthique et de garantie d'impunité. Basée sur la confiance, la déclaration des FEI est une démarche solidaire pour les patients et l'ensemble de la communauté médicale. •

**Dr Anne Terraz**  
Gestionnaire des risques associés aux soins

\*OMS. WHO draft guidelines for adverse event reporting and learning systems. From information to action 2005.

Sur le prochain numéro : Partie 2 - Circuit des FEI

ZOOM SUR...

**Le Plan Blanc**  
par Véronique Soth

Le jeudi 25 février 2016 à 10h10, l'alerte suivante émanant du Ministère a été transmise par téléphone et mail au Centre Hospitalier : Le SAMU 71 vous informe de la survenue d'une fusillade à Macon (71) ce matin à 8h17. Les premiers secours, en nombre suffisant sur place, font état de 70 urgences absolues dont 20 pédiatriques.

Il s'agissait d'un exercice nommé « stress test » du genre « plan blanc » pour vérifier les capacités de faire face à un afflux de victimes. La réponse attendue par le Centre de crise sanitaire dans les plus brefs délais portait sur :

- Le nombre de blocs opératoires disponibles avec les personnels disponibles pour les armer. Pour ceux actuellement en cours d'utilisation, vous indiquerez le délai nécessaire pour les libérer
- Le nombre de blessés susceptibles d'être pris en charge pour un damage control chirurgical dans la première, la seconde et la troisième heure
- Les capacités d'accueil post-opératoires (réanimation, USPPH...) en local et en périphérie
- Le cas échéant, les renforts nécessaires nationaux à prévoir pour pouvoir armer l'ensemble des blocs opératoires et procéder aux premières relèves des personnels.

A 11h57 l'établissement était en capacité de répondre de la prise en charge de 6 urgences absolues adultes immédiates, aucune en pédiatrie, tandis que 3 salles de chirurgie étaient disponibles immédiatement et une quatrième en début d'après-midi. En salle de surveillance post-interventionnelle 8 postes étaient disponibles presque immédiatement ou à terme. Mais il a fallu aussi s'interroger sur les capacités de la banque de sang, le stock de médicaments, les possibilités du laboratoire, la capacité de la morgue, la disponibilité des brancardiers. Tous ont répondu « présents » et l'actualité d'il y a quelques mois a montré qu'un tel engagement pouvait s'exercer.

D'autant qu'un groupe de travail de révision du plan blanc, émanant de la Direction de la Qualité et gestion des Risques, avait produit une nouvelle version de ce plan juste à temps (disponible dans l'Intranet/gestion de crise/plan blanc). Mais sur le moment il a fallu rassembler des professionnels, des informations, en un même lieu, tester les moyens de communication. Tous et tout a convergé vers la salle de visio-conférence de l'hôpital, dans la bonne humeur et le sérieux néanmoins qui s'imposait. Pour la direction l'exercice était concluant, les professionnels ont réagi avec rapidité et rigueur. Stress test tout de même, y avait-il un cardiologue à bord ?



ZOOM SUR...

**La rougeole circule au sein de l'agglomération de Lons-le-Saunier**

Vous, personnel de santé êtes directement concernés. En effet, chez l'adulte cette maladie peut provoquer des complications sévères.

**La meilleure protection reste la vaccination**

Nous vous demandons de vérifier votre statut vaccinal.

Si vous ne pouvez faire la preuve de cette vaccination, nous vous proposons :

- Soit de contrôler votre sérologie
- Soit de vous faire vacciner

En tant que professionnel de santé, contribuez à la lutte contre l'épidémie.

Merci de vérifier votre statut vaccinal concernant la rougeole.  
(vaccination complète = 2 injections)

Pour cela prenez contact auprès du service de la médecine du travail.

**IDE Médecine du travail**  
Tel : 5141  
Mail : ide.travail@ch-lons.fr

Vaccinations et sérologies sont prises en charge par la médecine du travail.

**Dr Emmanuel RIGAL**  
Praticien hygiéniste  
**Dr Anne Terraz**  
Gestionnaire des risques associés aux soins



Rencontre Évènementielle

# Les résidents de Champagnole fêtent le nouvel an Chinois

L'année 2016 du calendrier chinois a débuté le lundi 8 février en Chine à 22h38m54s, heure de Beijing (le dimanche 7 février en Amérique et en Europe) pour se terminer le 27 janvier 2017, sous le signe du Singe de Feu Rouge. Les résidents du site de Champagnole ont découvert avec curiosité cet évènement...



**56** résidents ont dégusté un repas Chinois, avec au menu : des nems au poulet qui ont été fort appréciés, puis du porc au caramel, plat à la saveur incomparable mélangeant le goût du caramel, du nước mắm et du gingembre, avec du riz Cantonais, nom donné en France à un plat de riz frit, servi avec des lamelles de porc et des légumes mélangés et une mousse de mangue en dessert.

Malgré leurs réticences au départ de goûter à une cuisine typique asiatique, qu'ils ne connaissaient pas, les assiettes ont eu du succès. Le repas s'est déroulé autour de musique traditionnelle chinoise et les convives se sont quittés après avoir partagé le thé. ●

Muriel Meunier  
Animatrice

## ZOOM SUR...

### Le Nouvel An Chinois

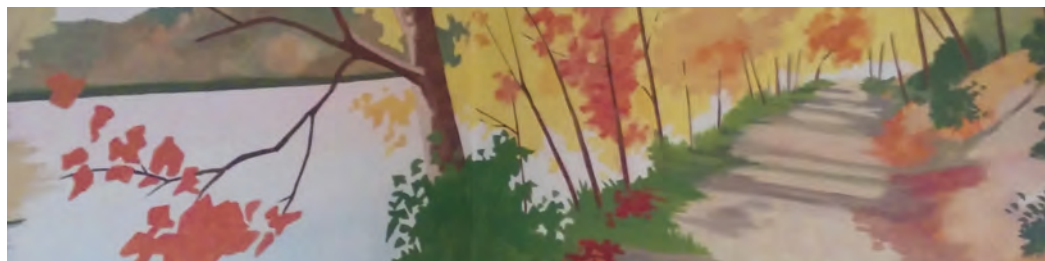
Le Nouvel an chinois appelé en Chine le Festival du printemps est la fête la plus importante des célébrations traditionnelles chinoises. Selon la tradition le Festival du printemps débute le premier jour du premier mois du calendrier lunaire et se termine au quinzième jour, c'est le jour du Festival des lanternes. Le Nouvel An est célébré officiellement en République populaire de Chine, en République de Chine (Taiwan), à Hong Kong et Macao, ainsi que dans certains pays d'Asie où l'influence de la culture chinoise est importante, ou ceux dont la population comprend une forte minorité de Chinois ethniques.

Les célébrations, coutumes et tabous de la fête de printemps varient dans les détails selon les régions ou les époques. La pratique générale veut qu'on s'efforce de repartir sur un nouveau pied après s'être débarrassé des mauvaises influences de l'an passé, accompagné de signes de bon augure. On a recours à des objets ou aliments présentant une homophonie avec un mot de sens auspiceux. ●

Rencontre Culturelle

# Les 4 saisons de MPG : Du rêve à la réalité

Depuis 2012, une réflexion est menée par l'équipe soignante du service de Médecine Polyvalente et Gériatrique sur l'aménagement de la partie distale du service, afin de le rendre plus agréable et fonctionnel.



L'architecture du service permet aux patients âgés hospitalisés, notamment aux patients atteints de maladie d'Alzheimer et pathologies apparentées, de se promener, de s'isoler parfois et de se reposer dans cette partie finale du service, qui permet également de favoriser des rencontres et moments de partage avec les familles. Cet espace est également utilisé chaque semaine pour le repas thérapeutique, moment de soins et de convivialité entre les patients, proposé par l'équipe médicale et paramédicale et animé par la diététicienne et l'ergothérapeute.

Un groupe de travail constitué de d'ASH, AS, IDE, Cadre et Médecins s'est réuni et a dégagé plusieurs actions possibles

avec comme objectifs l'amélioration de l'accueil et du confort du patient et l'aménagement d'un lieu adapté pour le développement d'activités à venir : musicothérapie et animation. Mais aussi favoriser la prise en charge des troubles du comportement des patients avec la maladie d'Alzheimer et pathologies apparentées et la relation soutenante ds familles envers leurs proches hospitalisés.

La première action retenue a été la création d'une fresque murale, avec comme thèmes les principaux paysages du Jura, afin d'apporter bien-être et apaisement à cette population en majorité rurale. Cette pièce a pour fonction de susciter l'éveil des sens, favoriser l'éveil de la mémoire à travers le rappel

d'images et proposer un cadre rassurant, relaxant, aussi bien aux patients, familles, que soignants. Cette action a pu être réalisée grâce à la rencontre de Nic, artiste-peintre d'Etival, qui a compris nos demande et a su magnifiquement mettre en images nos pensées.

"En acceptant de réaliser cette peinture murale en gériatrie, j'ai tout d'abord été touchée par la démarche du service, qui a à coeur d'améliorer le quotidien de leurs patients. Moi-même sensible à ce 4<sup>ème</sup> étage en souffrance physique et morale, j'ai donc eu beaucoup de plaisir à réaliser ses paysages inspirés du Jura en espérant mettre un peu de baume au coeur à ceux qui arrivent au "bout du couloir" dans cet univers hospitalier bien impersonnel."

Et pour finir, voici quelques réactions de patients qui apprécient au quotidien ce lieu : "C'est très beau ! C'est notre Jura ! Ça fait du bien !" "On est comme chez nous !" " Quel calme, on irait bien se promener dans les bois !"

Le financement actuel a été réalisé par l'association lédonnienne du pôle gériatrique. L'aménagement de ce salon sera complété par un mobilier adapté, favorisant le repos et les rencontres. Nous restons ouverts à toute proposition de financement ! ●

Marie-Laurence Gerdy  
Infirmière Référente MPG

Sophie Micheli  
Géronte





Rencontre Médicale

# Encore un succès pour la 2<sup>ème</sup> Soirée Chavon

Devenue la Soirée Chavon depuis l'an dernier, cette 27<sup>ème</sup> édition de notre Soirée Médicale, dorénavant organisée par le Dr Catherine Bourgon, le Dr Patrick Becher, épaulés par Lionel Salinas pour la communication et l'évènementiel, est encore une fois un franc succès. De nombreux professionnels de santé, dont un large public de médecins du bassin lédonnien, du Jura et même d'ailleurs ont participé à ce, désormais incontournable, moment médical et convivial...

Ils étaient une fois de plus, de très nombreux professionnels de la santé à se présenter au Carcom à l'occasion de la Soirée Chavon, organisée une fois par an depuis 27 ans. Des médecins hospitaliers aux paramédicaux en passant par les médecins généralistes, le paysage jurassien de la santé, mais aussi d'ailleurs, était au complet. Cette édition a su toucher des représentants de tout le Jura, ce qui n'était pas forcément le cas il y a quelques années, comme notamment des professionnels de Champagnole, Salins-les-Bains ou encore Saint-Claude. Nos relations professionnelles en tant que Communauté Hospitalière de Territoire, et prochainement en Groupement, nous permet désormais une visibilité hors des frontières du bassin lédonnien.

Comme chaque année, le but de la soirée est de débattre tous ensemble autour des thèmes d'actualité, mais aussi d'entendre une présentation des nouveaux arrivés à l'hôpital, de créer des liens.

Pendant plus de deux heures, ces spécialistes ont écouté, durant 5 à 20 minutes, 10 praticiens du Centre Hospitalier Jura Sud :

- Dr Jérôme Leclerc en Orthopédie
- Dr Fatima Tahir et Coralie Guerre en SSR
- Dr Bruno Jeunet en Cardiologie
- Dr Marion Pecon en Psychiatrie
- Dr Françoise Lorenzini en Diabétologie
- Dr Carole Finck en Soins Palliatifs
- Dr Pascal Thibault à la présentation des nouveaux gastro-entérologues
- Drs Laurent Cals, Cristian Villanueva et Patrick Becher sur l'actualité d'oncologie. •

**Lionel Salinas**  
Responsable Communication



Rencontre Intergénérationnelle

# Quand l'intergénérationnel devient une évidence à Morez



Avant Noël, les enfants de la garderie « l'île aux Enfants » de Morbier et les résidents de l'EHPAD se sont retrouvés une nouvelle fois pour un après midi « Contes » grâce à la venue de Mme Marie Agnès Nouvel, conteuse.

“ Un Noël pour petits et grands ”

Des contes sur le thème du père Hiver et du Père Noël étaient au rendez-vous. Ainsi, la magie de Noël s'est installée à l'EHPAD et tous, petits et grands, se sont régalés de ce moment convivial. •

**Colette Cart-Lamy**  
Référente Animation



En 2016, les rencontres entre les enfants de moyenne section de Maternelle de l'école du centre de Morez ont repris pour la plus grande joie de tous. Les enfants viennent partager un moment avec les résidents de l'EHPAD en effectuant divers ateliers en fonction des saisons pour ancrer des repères autant pour les enfants que pour les personnes âgées.



Ces temps d'échanges et moments conviviaux intergénérationnels favorisent des liens privilégiés et précieux que tous sont heureux de partager. •

**Abtissam Teixeira**  
Référente Animation





Rencontre Inattendue

# Noël à la lueur des bougies à Morez

Au FPA (Foyer de Personnes Âgées) de Morez, 30 résidents sont hébergés dans un immeuble de 7 étages dans des studios répartis sur 6 étages. Le 25 décembre 2015, à 10h, jour de Noël, une coupure générale de courant a privé les résidents et personnel d'ascenseur, de chauffage, d'électricité, de téléphone donc de téléalarme. Revenons ensemble sur le déroulement de cette journée pas comme les autres !

L'administrateur de garde, en cette journée de fête, a pris les choses en mains en relayant l'information à toutes les personnes concernées par l'évènement puis a organisé le travail avec le personnel. Le 25 midi, le repas a été transporté et chauffé à l'hôpital : 6 résidents ont mangé en salle à manger commune, les autres dans leur chambre.

*Il faut imaginer le personnel montant les 6 étages à pied avec une lampe frontale faisant plusieurs voyages pour livrer le repas complet !*

Le soir, tous ont mangé dans leur chambre à la lampe de poche ou bougie avec le même personnel qui a de nouveau, fait les trajets dans les escaliers. Les muscles de certains s'en souviennent encore ! Si la majorité des résidents a bien compris ce qui arrivait, 3 d'entre eux ont eu des difficultés pour accepter l'absence d'électricité et étaient très angoissés.

L'aide-soignante, en poste le jour, est restée durant la nuit, une seconde ASH a été appelée en renfort de la veilleuse de nuit pour assurer une surveillance rapprochée du bâtiment et des résidents.

La centrale incendie et les téléalarmes ne fonctionnant plus il fallait apporter encore plus d'attention et faire des rondes régulières dans les étages. La nuit s'est malgré tout, bien passée et le lendemain matin, samedi 26, l'administrateur a apporté le café chaud de l'hôpital pour les résidents.

La réparation n'étant pas encore complète et le froid commençant à se faire sentir, la décision de faire évacuer le bâtiment a été prise par M. Demarchi le samedi matin à 9h et le FPA était totalement évacué à 15h. Le cadre de santé, le médecin de garde, l'infirmière du FPA ont été rappelés pour aider aux démarches administratives et toutes les familles ont été informées de la situation. Sur les 30 résidents seuls 14 n'ont pas pu être accueillis en famille et parmi eux, 4 résidents ont été transportés à l'hôpital de Morez et 10 sur l'hôpital de Champagnole.

Le transport des résidents a été effectué par les pompiers de Morez. Ces derniers ont également transporté 2 résidentes dans leur famille car elles avaient besoin d'être portées dans les escaliers. Le cadre administratif d'astreinte à l'hôpital de Champagnole a mis à disposition un étage inoccupé



et le personnel de Champagnole a préparé le service, fait les lits... Les résidents ainsi que le personnel du foyer ont pris possession des lieux le samedi après-midi et les repas ont été fournis par la cuisine de Champagnole. Tout le personnel de Champagnole a été chaleureux et accueillant, facilitant ainsi l'intégration et l'organisation du travail du personnel de Morez. Les résidents, après quelques heures d'inquiétude, ont pris leurs marques, et ont même finalement apprécié ces quelques jours insolites.

La présence du personnel du foyer auprès des résidents a contribué au bon déroulement des événements. La décision du retour n'a été prise qu'après la certitude du bon fonctionnement de tous les appareils de contrôle et surveillance. Ainsi, le lundi après-midi toutes les familles et résidents ont été informés de la possibilité de retour au foyer à partir de mardi 29 décembre 14h.

Les résidents hébergés à Champagnole et Morez ont été rapatriés par le minibus et une voiture de l'hôpital et les 2 résidentes transportées par les pompiers en famille sont revenues en ambulance. Les autres résidents ont intégré leur studio tranquillement dans l'après-midi. Une ASH, une AS et

l'infirmière ont été mobilisées l'après-midi en plus du personnel revenant de Champagnole afin d'accueillir au mieux tous les résidents, vérifier les téléalarmes, ranger leurs affaires...

*"Je tiens à souligner l'implication du personnel du foyer lors de ces 5 journées exceptionnelles. Chacun(e) a répondu aussitôt aux différents besoins, s'est proposé pour rester plus longtemps en poste, s'est rendu à Champagnole sans questionnement ni remarque concernant l'éloignement, l'inconnu, l'organisation..."*

Tout le monde a su s'adapter aux situations au fur et à mesure, a accompagné, rassuré les résidents et leur famille ce qui a permis que tout se déroule dans le calme et la bonne humeur. ●

**Hélène Jeudy**  
Cadre de Santé



Rencontre Professionnelle

## Un réseau animateur en marche en EHPAD et USLD

Le Centre Hospitalier Jura Sud permet aujourd'hui à l'ensemble des animateurs et animatrices des différents sites de se réunir plusieurs fois dans l'année pour partager leurs expériences professionnelles auprès des grands séniors : missions de l'acteur, échanges d'idées, de documents ou de ressources, difficultés sur le terrain...

Ainsi, les rencontres se font à tour de rôle sur chaque établissement afin de mieux comprendre le fonctionnement de chaque service d'animation. Un registre a d'ailleurs déjà été établi regroupant les données.

Quelques sujets ont déjà été abordés depuis octobre 2014 comme la réalisation d'un journal, les principes d'une association, les transmissions, la place de l'animateur dans le Projet de Vie Personnalisé... ●

**Cécile Briand**  
Animatrice Site d'Orgelet



LE POINT DE VUE DE...

Véronique Soth



Directrice en charge des Personnes Âgées et du Secteur Médico-Social

Toujours à l'initiative de la direction, un budget minimum dédié à l'animation, doublé d'une charte d'utilisation, a été mis à disposition des animateurs de chaque structure. Il permet d'assurer un socle d'activités de qualité par l'achat de matériel, le financement d'intervenants extérieurs ou encore par exemple de sorties en train, au restaurant. Juste retour sur le financement du prix de journée assuré par le résident lui-même le plus souvent.

Les évaluateurs externes venus en 2015 ont par ailleurs souligné sur les divers sites la qualité professionnelle des animateurs et animatrices au service des résidents.



Rencontre Professionnelle

# Hommage Hospitalier san claudien à Monsieur le Docteur Gérard Gilotte

Par suite d'une longue maladie, le Docteur Gérard Gilotte est décédé le dimanche 10 janvier dans sa 83<sup>ème</sup> année. Né à Enghien-les-Bains (Val-d'Oise) le 20 Août 1933 et fils de militaire, Gérard Gilotte passe son enfance à Gap, entouré de ses frères. Un bac scientifique le conduit à des études de médecine à Lyon et une rencontre fortuite avec le docteur Thomas, chirurgien à l'hôpital sanclaudien, l'amène à travailler avec lui...

**M**onsieur le Dr Gilotte a débuté sa carrière au centre hospitalier de Saint-Claude le 13 septembre 1962 en qualité d'assistant en Anesthésie-Réanimation à temps partiel, un poste qui venait d'être créé. C'est le premier Médecin Anesthésiste du centre hospitalier de Saint-Claude.

Le 12 Novembre 1976, Monsieur le Dr Gilotte est nommé adjoint à temps partiel et du 1<sup>er</sup> avril 1985 jusqu'au 31 août 1998, il exerce en tant que praticien hospitalier à temps partiel. Le Docteur Gilotte aura exercé pendant 36 années au sein de l'institution, dans sa fonction de Médecin Anesthésiste Réanimateur au sein du service d'Anesthésie et de Réanimation du Centre Hospitalier de Saint-Claude, il a travaillé avec le Dr Kaplanian et ses derniers collègues étaient les Drs Thouverey, Bague-rutty, Colot, Marouffi et Bachour.

Techniquement : de l'anesthésie à l'éther, jusqu'à la pratique moderne de l'anesthésie, le Docteur Gilotte aura tout expérimenté et pratiqué, et son art était reconnu. Tout au long de cette longue carrière hospitalière, le Docteur Gilotte a su faire preuve de disponibilité. Il a répondu aux besoins du service, de jour comme de nuit, en chirurgie viscérale, en chirurgie orthopédique, en chirurgie ophtalmologique, en ORL, en maternité et plus généralement dans tous les services de l'établissement qui le sollicitaient.

Il a toujours su organiser ses différentes activités libérales et publiques pour assurer la prise en charge des patients qui en avaient besoin, et parfois ce n'était pas facile, il lui arrivait même d'être occasionnellement en retard. Un homme passionné par son métier, soucieux d'évoluer dans sa pratique, toujours de bonne humeur, il savait, souvent avec humour dédramatiser des situations et apporter la parole reconfortante qui redonnait le sourire à ses patients. J'ai eu l'occasion de travailler avec lui pendant 18 ans, ses qualités humaines, son professionnalisme, son expérience de l'anesthésie étaient appréciés par tous les professionnels de l'établissement. Un homme cultivé, passionné d'histoire et de langue, il savait éviter les conflits et il savait mettre en valeur ses collaborateurs.

L'heure de la retraite ayant sonnée, il s'est impliqué à titre bénévole dans la commission de conciliation et de relation avec les usagers du centre hospitalier. Médecin conciliateur, puis représentant médical au sein de la CRUQPC (Commission de relation avec les usagers et de la qualité de la prise en charge), commission créée après la parution de la loi du 4 mars 2002, relative aux droits des patients. Son engagement, son dévouement étaient sans faille et malgré sa maladie, il était encore présent, à nos côtés lors de notre dernière réunion.

Merci  
Docteur



Docteur Gilotte, au nom des patients, des équipes médicales, des équipes soignantes, techniques, médicotéchniques, administratives, et au nom du Centre Hospitalier Louis Jaillon, je tenais à vous rendre hommage et à vous remercier publiquement pour toutes ces années de collaboration.

Je tiens également à m'associer à la douleur de vos proches et de votre famille et je leurs présente, en mon nom, et au nom du Centre Hospitalier, mes très sincères condoléances. ●

Jean-François Demarchi  
Directeur Opérationnel

ZOOM SUR...

Dr Gérard Gilotte  
par Le Progrès

Le Dr Gérard Gilotte fréquente dans sa jeunesse un lycée lyonnais et en sors titulaire d'un bac littéraire, car passionné d'histoire. Il opte finalement pour un bac scientifique qui le conduit à des études de médecine à Lyon. Lui qui aimait à dire « Il n'est pas nécessaire de réussir pour persévérer, ni d'espérer pour entreprendre », il est devenu médecin et a exercé ses premières anesthésies lors de la guerre en Algérie.

Gérard Gilotte se marie en 1958 avec Anne Bernier, née en Algérie et originaire de Lorraine par son père, lui aussi militaire. De leur union naissent trois enfants, Françoise (1959 à Lyon), Philippe (1963) et Geneviève (1969).

En 1962, il répond à l'annonce de la Mutuelle du haut Jura et s'installe à Saint-Claude. C'est dans ce dispensaire qu'il rencontre les Jurassiens qui viennent le voir, parfois de loin, le samedi matin, jour de marché.

Sa rencontre fortuite dans un restaurant avec le docteur Thomas, chirurgien à l'hôpital sanclaudien, l'amène à travailler avec lui.

Fervent défenseur de la liberté de penser, pour la conciliation et l'entente, il s'est battu pour le maintien de l'hôpital, dont il est devenu le médiateur.

Dans les années 80, il a co-fondé l'Association pour la formation médicale continue dont il a été le secrétaire puis le président. Grand homme de culture, lecteur passionné, il a présidé également l'Université ouverte et a même animé le Ciné-Club à la Maison du peuple. ●





### Carnet Janvier/Février/Mars 2016

#### CHAMPAGNOLE

##### Arrivée

À venir  
À venir

##### Départ

À venir  
À venir

#### LONS LE SAUNIER

##### Arrivée

**DILOU** Nhoua  
Médecine 1  
**ABDALIER** Bassam  
Chirurgie Conventiennelle 2  
**KABUNDA DEMBELE** Gisèle  
Radiologie  
**TERRAZ** Anne  
Qualité  
**AYELA** Patrick  
Médecine 1  
**IGNAT** Razvan  
Urgences  
**DONIER** Aurélie  
Pédiatrie  
**NTABAYAGIRWA** Thierry  
Pédiatrie  
**BUCHOLZ** Olivier  
Biomédical

##### Départ

**BUFFET** Thomas  
MPG  
**GRAPPE** Isabelle  
Pharmacie  
**CHARCUSET** Emilie  
Chirurgie Conventiennelle 2  
**PIERSON** Jennifer  
Résidence En Chaudon  
**TISSOT** Emilie  
Médecine 1  
**VULIN** Karen  
Pharmacie  
**ARTUS** Maria  
Radiologie  
**DESCOMBES** Marine  
USLD 1  
**AOKI** Emmanuelle  
Finances  
**CUYNET** Justine  
Urgences  
**BESSARD** Brigitte  
Chirurgie de Semaine  
**BRETON** Catherine  
Résidence En Chaudon  
**KONIK** Josiane  
Médecine 3  
**LISSILOUR** Roselyne  
Médecine 4  
**QUIJANO** Anne  
SSR  
**RAMILLON** Françoise  
DIM  
**TABALLET** Dominique  
Obstétrique  
**THOURET** Gilles  
Service Technique  
**BROISSIAT** Lyne  
Médecine 1

#### MOREZ

##### Départ

**MEURET** Déborah  
Hôtellerie

#### ARINTHOD-ORGELET-ST JULIEN

##### Arrivée

**CALLAND** Marielle  
Pharmacie SSR Orgelet  
**DELATTRE** Laurine  
EHPAD Saint Julien  
**GORKA** Fiona  
Orgelet

##### Départ

**Geneviève** PICHET  
Blanchisserie  
**Latifa** ROUINA  
EHPAD Orgelet  
**Elodie** Lourenco  
EHPAD Saint Julien  
**Corinne** MEREAU  
Blanchisserie Orgelet  
**Jocelyne** MONNET  
Blanchisserie Saint Julien

#### LOUIS JAILLON Saint-Claude

##### Arrivée

**BOUSSOUF** Lamia  
Soins  
**CHEVASSUS** Mélanie  
Maison de retraite  
**DECOMBE** Sabine  
Maison de retraite  
**DUBOIS** Julia  
Pharmacie  
**DURIEZ** Stéphanie  
UHCD  
**FAES** Gabrielle  
Maison de retraite  
**GOMEZ-HERNANDEZ** Maëva  
Soins  
**GOUTEL** Françoise  
Laboratoire  
**JAVOUREZ** Jean-François  
Laboratoire  
**LEMAIRE** Fabienne  
Laboratoire  
**MAGINOT** Fatiha  
Maison de retraite  
**SKIBA** Danaé  
Maison de retraite  
**SKORZEWSKI HORST** Jacques  
Magasin

##### Départ

**ARMANET** Charlène  
Chirurgie  
**BADDOU** Fatime-Zahra  
Soins  
**BAILLY-BAZIN** Salomé  
Soins  
**BLANC** Elisabeth  
DIM  
**BORRON** Véronique  
Soins  
**CRAMOISY** Martine  
Soins  
**DANIEL** Catherine  
Maison de retraite  
**MONNERET** Chloé  
Maison de retraite  
**PASSOT** Gwenaëlle  
Maison de retraite  
**ROUSSELOT-PAILLEY** M. Odile  
Maison de retraite  
**VERJUS** Claudine  
Hemodialyse  
**WALLET** Florence  
Nettoyage  
**ZULIANI** Alexis  
Magasin

#### CouponSPORTS

Le C.G.O.S participe à l'achat de Coupons Sport, titres de paiements permettant de régler des adhésions, licences, abonnements, cours ou stages sportifs de votre choix.

Le Coupon Sport est émis par l'Agence nationale pour les Chèques-vacances (ANCV). Il est valable deux ans en plus de son année d'émission. Il est utilisable dans les clubs et associations sportifs conventionnés par l'ANCV (voir guide en ligne sur [www.ancv.com](http://www.ancv.com))

**Date limite :**  
31 octobre 2016

#### Prestations Études Éducation Formation 2016

Le C.G.O.S participe aux dépenses familiales concernant l'année scolaire 2015-2016, la formation et les activités périscolaires de vos enfants à charge fiscale de moins de 26 ans. Vos enfants doivent être déclarés à charge fiscale sur votre déclaration de revenus 2015. N'oubliez pas de cocher la demande de prestation sur votre dossier C.G.O.S.

**Date limite :** 30 avril 2016

**Infos**  
**C.G.O.S.**  
[www.cgos.info](http://www.cgos.info)